

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2022

Date de la convocation : 28 février 2022

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme JOUAND Vanessa, Mme LOUIS Gwenola, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, , Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés:

M. DUGAST Etienne par M. NIMAL Gérald
Mme ROUILLE Océane par Mme ROUX Laurence
Mme HENNINOT Emmanuelle par M.VACHEROT Romain

Invité :

M. Philippe RAPHALEN – Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
Conseiller aux Décideurs Locaux

Mme La Maire informe le conseil municipal de l'appel aux dons de l'AMF en faveur de l'Ukraine. Elle précise que la Mairie a communiqué sur Intra muros pour préciser la nature des dons. Avec les Maires des communes voisines, la mairie réfléchit à une solution commune permettant d'acheminer les dons vers Betton.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée la secrétaire de séance. Mme Gwénola LOUIS a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 février 2022

Mme La Maire soumet le compte rendu de séance du 7 février 2022 à l'approbation du conseil municipal. Le PV de la séance du 7 janvier 2022 est approuvé à la majorité, moins deux abstentions des membres du conseil municipal, pour cause d'absence à la dernière séance.

Approbation et vote des comptes de gestions 2021 - délibération 2022-20-21-22

Pour information, le vote de compte de gestion doit précéder le vote du compte administratif. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune (compte de gestion définitif en annexe). Le compte de gestion 2021 est validé par la DGFIP et présenté par Mme la Maire

Budget principal – compte de gestion 2021

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'Investissement de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	5 209.37 €		186 084.07 €	191 293,44 €
Fonctionnement	245 307.48 €	245 307.48 €	295 349.18 €	295 349.18 €
TOTAL	250 516.85 €	245 307.48 €	481 433.25 €	486 642.62 €

Budget annexe « assainissement » - compte de gestion 2021

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'Investissement de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-16 673.14 €		-10 066.14 €	- 26 739.28 €
Fonctionnement	984.81 €	984.81 €	16 900.46 €	16 900.46 €
TOTAL	- 15 688.33 €	984.81 €	6 834.32 €	- 9 838.82 €

Budget annexe « lotissement » - compte de gestion 2021

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'Investissement de l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-103 286.14 €		- 108 636.14 €	- 211 922.28 €
Fonctionnement	4000.35 €		108 636.14 €	112 636.49 €
TOTAL	- 99 285.79 €			- 99 285.79 €

Pour information, depuis la création du budget lotissement en 2016, en dépenses :

- Acquisition : 88 448 € (2016)
- Etudes maîtrise d'œuvre : 3 922.30 € HT (2016)
- Etudes bureau technique : 2 404 € HT (2016)
- Etudes bureau technique (sol) : 2 950 € HT (2017)
- Etudes bureau technique : 4 697.75 € HT (2020)

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve les trois comptes de gestion pour l'exercice 2021.

Approbation et vote des comptes administratifs 2021 - délibération 2022-23-24-25

L'article L. 2121-31 du CGCT précise que « le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par la Maire ». La Maire peut rester assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Budget principal – compte administratif 2021

		Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
Réalizations de l'exercice 2021	Fonctionnement	659 292.08 € €	954 641.26 €	
	Investissement	743 386.86 €	929 470.93 €	
Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement			
	Investissement		5 209.37 €	
TOTAL		1 402 678.94 €	1 889 321.56 €	486 642.68 €

Budget annexe « assainissement » – compte administratif 2021

		Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
Réalizations de l'exercice 2021	Fonctionnement	43 871.09 €	60 771.55 €	
	Investissement	41 169.95 €	31 103.81 €	
Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement			
	Investissement	16 673.14€ €		
TOTAL		101 714.18 €	91 875.36 €	-9 838.82 €

Tresbœuf - Conseil municipal – 4 mars 2022
 Budget annexe « lotissement » - compte administratif 2021

		Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
Réalizations de l'exercice 2021	Fonctionnement	103 939 €	108 636.14 €	
	Investissement	108 636.14 €	103 939 €	
Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement		4 000.35 €	
	Investissement	103 286.14 €		
TOTAL		315 861.28 €	216 575.49 €	-99 285.79 €

Le budget lotissement est un budget de stocks. Le financement s'effectue sur la trésorerie disponible.

M. RAPHALEN, comptable public et conseiller aux décideurs locaux, présente les comptes administratifs qui correspondent aux comptes de gestion. Il présente une analyse des comptes administratifs.

Il précise que la capacité d'autofinancement sert au remboursement de la dette en capital. Il souligne que les recettes réelles sont en fortes augmentation notamment grâce à la dotation globale de fonctionnement et au dynamisme de la fiscalité qui va perdurer en 2022, et parallèlement on note une baisse des charges en raison d'une diminution des charges de personnel.

Il indique que l'endettement de la commune est soutenable d'autant que sa capacité d'autofinancement permet largement de payer cette dette.

La trésorerie de la commune est abondante malgré le poids des budgets annexes (assainissement et lotissement).

Au moment du vote, Mme La Maire sort de la salle et Mme LOUIS propose le vote des comptes administratifs. ,

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve les trois comptes administratifs pour l'exercice 2021.

Affectation des résultats 2021 – Budget principal - délibération 2022-26

L'affectation du résultat sur le budget de l'année suivante permet d'assurer la continuité des exercices budgétaires. Le résultat net de clôture correspond au cumul des résultats des deux sections. Si le résultat est déficitaire, il n'y a pas d'affectation ou du moins le résultat est reporté au budget N+1 en dépenses. Si le résultat est excédentaire, l'excédent doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section Investissement. Le surplus peut être maintenu en section fonctionnement (article 002 - recettes) ou basculé en section Investissement (article 1068 - recettes)

+ 486 642.62 € (191 293.44 € en Investissement et 295 349.18 € en Fonctionnement)

Il est proposé pour l'affectation du résultat du budget principal :

- Compte 002 à la section de fonctionnement (recettes) : 295 349.18 €
- Compte 001 - section Investissement (recettes) : 191 293.44 €

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve ces affectations du résultat 2021.

Affectation des résultats 2021 – Budget annexe « assainissement » - délibération 2022-27

- 9 838.82 € (-26 739.28 € en Investissement et 16 900.46 € en Fonctionnement)

Il est proposé pour l'affectation du résultat du budget annexe « assainissement » :

- Chapitre 10 - compte 1068 – section Investissement (recettes) : 16 900.46 €
- Compte 001 - section Investissement (dépenses) : -26 739.28 €

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve ces affectations du résultat 2021.

Affectation des résultats 2021 - Budget annexe « Lotissement » - délibération 2022-28

- 99 285.79 € (- 107 983.28 € en Investissement et 8 697.49 € en Fonctionnement)

Il est proposé pour l'affectation du résultat du budget annexe « Lotissement » :

- Compte 002 à la section de fonctionnement (recettes) : 8 697.49 €
- Compte 001 à la section Investissement (dépenses) : 107 983.28 €

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, approuve ces affectations du résultat 2021.

Modification de la délibération 2022-02 des Restes à Réaliser 2021- délibération 2022-29

Lors de la séance du 7 janvier 2022 et sur conseil de la DGFIP, le Conseil Municipal a délibéré sur les RAR 2021 en incluant l'ensemble des montants réalisés en 2021. Or, après vérification auprès du conseiller aux décideurs locaux M. RAPHALEN, il convient de modifier la délibération 2022-02 afin que le budget reflète au plus juste les dépenses d'investissement de la commune. Les RAR correspondent uniquement aux dépenses d'investissement engagées sur l'exercice 2021, débutées et non facturées à la clôture de l'exercice 2021.

Tresbœuf - Conseil municipal – 4 mars 2022

BUDGET COMMUNAL - Etat des restes à réaliser 2021 -

Restes à réaliser en dépenses 2021

Article				
	2031	Frais d'études	20 000.00 €	Etude ingérop (Montant facture 18 150€ HT soit 21 780€ TTC)
	21784	Mobilier	1 621.40 €	2 fauteuils voltaire + 1 bureau + 3 fauteuils de bureau et 2 fauteuil de direction
	2312	Agencements et aménagements	5 860.16 €	Portail maison des familles (14 468.29 €) - acompte 4139.84€ mandaté reste à régler apres service fait : 10328.45€ 4468.29€ à inscrire BP 2022
	2313	Constructions	16 141.02 €	DGD Marché commerce/logement
	2315	Installations de voirie	98 819.58 €	Travaux de voirie
			142 442.16 €	

<i>Portail maison des familles(2312)</i>	<i>Fin de travaux boucherie (2313)</i>	<i>Enedis raccordement (2315)</i>	
10 118.40 €	1 456.00 €	Qualiconsult	2 686.46 €
3 681.07 €	150.30 €	Raux	1 249.20 €
668.82 €	4 301.34 €	VSA	3 935.66 €
14 468.29 €	8 143.38 €	Theard	
	2 090.00 €	Cuisepro	
	16 141.02 €		

Restes à réaliser en recettes 2021

13 - Subventions d'investissement	1323 - Départements	40 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	1328 - Autres	23 403.15 €
13 - Subventions d'investissement	1341 - Dotation d'équipement de territoires ruraux	82 200.00 €
13 - Subventions d'investissement	1347 - Dotation de soutien à l'investissement local	120 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	1385 - Groupements de collectivités	42 000.00 €
		307 603.15 €

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- Abroge la délibération 2022-02 portant sur l'approbation des restes à réaliser 2021,
- Approuve les restes à réaliser 2021 en dépenses et en recettes,
- Décide de reprendre les restes à réaliser 2021 dans le budget 2022.

Demande de subventions des associations – délibération 2022-30

Après avis de la commission finances, les subventions en faveur des associations sont reconduites en 2022. L'association ACCA bénéficie d'une augmentation du montant de sa subvention compte tenu de son action de lutte contre les ragondins en 2021.

Certaines associations doivent encore finaliser leur dossier pour le versement de leur subvention.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité accorde les subventions au titre de l'exercice 2022 comme suit :

Bénéficiaire	2021	Proposition 2022
APEL	400 €	400 €
AGT	500 €	500 €
TENNIS	210 €	210 €
ACCA	300 €	600 €
CLUB DU BON ACCUEIL	150 €	150 €
AFN / APG	80 €	80 €
ADMIR Le Sel / Bain	0.125€ /heure	0.125€/heure
COMITE DES FETES	610 €	610 €
ASSO "LES PETITS PETONS"	60 €	60 €
ECOLE (caractère social)	125 € / élève	125€ / élève
PREVENTION ROUTIERE	40 €	40 €
RELAIS DU SEMNON	12€/ plateau bénévole	12€/ plateau bénévole
EPICERIE PANISOL	200 €	200 €
PÊCHEURS DE LA MEE	100 €	100 €
TEAM CAR RC	300 €	300 €
Asso Escrime (Saulnières)	50€ / adhérents de tresboeuf	50€ / adhérents de tresboeuf
FCCS (Football)	500 €	500 €
Alcool assistance	50 €	50 €
Restos du cœur	50 €	50 €
Secours Catholique	50 €	50 €

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2022 – délibération 2022-31

La commune n'a pas voté de taux pour la taxe d'habitation en 2020 (15.44 % en 2019). Le gel du taux de la taxe d'habitation est maintenu jusqu'en 2022. Le Conseil Municipal n'a donc pas à voter ce taux. En 2021, la commune a bénéficié de la Taxe d'Habitation compensée par la part départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) transférée.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur deux taux :

- Taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 18.55% en 2021
(Pour rappel : en 2019 et 2020 : 17.85 %)
Particularité de 2021 : ce taux doit s'ajouter au taux de la part départementale transférée qui s'élève à 19.90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 44.86% en 2021
(Pour rappel : en 2019 et 2020 : 44.16 %)

Il est prévu une augmentation des bases pré-prévisionnelles entre 2021 et 2022 de 3,4% en raison de l'inflation.

	Produits Bases prévisionnelles 2022	Produits Bases prévisionnelles 2021
TFPB	239 775 €	230 000 €
TFPNB	56 478 €	54 679 €

NB : le taux de la TFPB est libre ; le taux de la TFPNB ne peut augmenter plus vite que le taux de la TFPB. Sans hausse d'impôt régulière, les dotations de l'Etat peuvent sensiblement baisser.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité souhaite maintenir les taux d'imposition au même niveau que ceux de l'année 2021 soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 18.55% auquel s'ajoute le taux de la part départementale transférée à hauteur de 19.90% soit un taux de **38.45%**,
- Taxe sur le foncier non bâti : **44.86 %**

Présentation des indemnités des élus année 2021

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique donnent obligation, avant le vote du budget, de présenter aux membres du conseil municipal les indemnités des élus dans le cadre de leur mandat municipal : tout mandat et fonction en leur sein y compris syndicats mixtes, sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales (montants en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction). Mme La Maire présente le montant des indemnités pour chaque élu.

Le conseil municipal prend acte du tableau des indemnités des élus pour l'année 2021.

Délibération sur le reversement de la fiscalité des entreprises sur les ZAI (délibération)

En attente de la transmission par BPLC, le point reporté au conseil municipal du 4 avril 2022.

Vote du budget primitif 2022 -budget principal– délibération 2022-32

Mme la Maire présente le projet de budget primitif élaboré lors des commissions finances. Elle détaille par chapitre en soulignant les articles les plus importants.

Budget primitif principal 2022

Section Fonctionnement :

- Recettes : 1 137 204.18 €
- Dépenses : 1 137 204.18 €

Section Investissement :

- Recettes : 1 237 295.44 €
- Dépenses : 1 237 295.44 €

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité approuve le budget primitif 2022 de la commune.

Vote du budget primitif 2022 – budget annexe « assainissement » – délibération 2022-33

Budget primitif annexe « assainissement » 2022

Section Fonctionnement :

- Recettes : 55 778 €
- Dépenses : 55 778 €

Section Investissement :

- Recettes : 68 866.72 €
- Dépenses : 68 866.72 €

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité approuve le Budget Primitif annexe « assainissement » 2022.

Vote du budget primitif 2022 – budget annexe « lotissement » 2022 - délibération 2022-34

Budget primitif annexe « lotissement » 2022

Section Fonctionnement :

- Recettes : 142 030.77 €
- Dépenses : 142 030.77 €

Section Investissement :

- Recettes : 241 316.56 €
- Dépenses : 241 316.56 €

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité approuve le Budget Primitif annexe « lotissement » 2022

Composition des commissions communautaires - délibération 2022-35

Suite à une modification des commissions communautaires, il a été proposé aux représentants des communes de se réinscrire ou de changer de commission, en gardant comme principe les 2 éléments suivants :

1. Chaque Conseiller communautaire doit au minimum s'inscrire dans une Commission communautaire, et au maximum dans 2.
2. Chaque Commune ne peut avoir plus de 2 représentants (qu'ils soient municipaux ou communautaires) par commission.

La commune avait délibéré en 2020 pour nommer ses représentants à l'intérieur des commissions, aussi il convient d'abroger la délibération 2020-23 sur le point « Désignation des délégués dans les organismes extérieurs » afin de modifier les représentants de la commune dans le tableau suivant :

1 - Développement économique 1 à 2 représentants :
2 – Solidarités – Emploi 1 à 2 représentants :
3 - Jeunesse - Sports 1 à 2 représentants :
4 – Finances – Ressources Humaines 1 à 2 représentants :
5 -Culture 1 à 2 représentants :
6 – Tourisme - 1 à 2 représentants :
7 – Développement du numérique - Communication 1 à 2 représentants :
8 – Petite enfance - Enfance 1 à 2 représentants :
9 – PLUIH - Habitat 1 à 2 représentants :
10 – Mobilités 1 à 2 représentants :
11 - Environnement – Développement durable – Équipements de pleine nature 1 à 2 représentants :

Dans cette nouvelle présentation, la commission travaux a été supprimée et certaines commissions ont été modifiées.

Plusieurs élus ne se reconnaissent pas dans les nouvelles commissions et décident de ne pas se prononcer. D'autres élus préfèrent prendre le temps de la réflexion pour se positionner sur ces nouvelles commissions.

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- décide d'ajourner la modification du tableaux des représentants des commissions communautaires,
- reporte ce point pour le conseil municipal du 4 avril 2022 afin de laisser le temps de la réflexion aux élus pour se positionner sur ces nouvelles commissions.

Informations diverses :

Conseil de Développement

Mme le Maire informe le conseil municipal du lancement d'une enquête du conseil de développement sur la transmission des terres agricoles en direction des exploitants et des propriétaires fonciers.

Commissions communales

Mme La Maire informe le Conseil municipal de son souhait d'ajuster les commissions communales à la réalité de terrain par la rédefinition de leur contenu. Cette réflexion fera l'objet d'un point lors du prochain conseil municipal.

Place de l'église

Mme la Maire souhaite engager une réflexion sur les aménagements aux abords de l'église car la question de l'accessibilité piétonne est souvent au cœur des débats. Une concertation devra se dérouler avec les habitants.

Dons pour l'Ukraine

Devant la situation en Ukraine et l'appel aux dons de l'AMF, les maires des communes se sont concertés et envisagent de faire une commande de lits de camps et de duvets en faveur des populations victimes de cette guerre. Le conseil municipal est favorable à ce don de l'ordre de 600€ qui sera adressé à la sécurité civile chargée d'acheminer les dons en Ukraine.


Dynamisation du Centre bourg

Le Pays des vallons a envoyé sa proposition d'accompagnement de l'étude pour la revitalisation du Centre Bourg. Elle se compose d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1750 € et d'une convention d'accompagnement sur le volet « Participation citoyenne » pour un montant de 1 400€. Mme Le Maire demande un accord de principe pour réserver la mission avant un passage en conseil municipal le 4 avril prochain. Le Conseil municipal valide ce principe.

L'ordre du jour étant épuisé ; Mme La Maire lève la séance à 23h15.

Fait le 9 mars 2022

Affiché le :


Laurence ROUX